



Dépôt de projet – Programme Talents en vue ÉTAPE DE PRÉ-APPROBATION

Spira, coopérative vouée au cinéma indépendant invite les créateurs et créatrices émergents-tes à soumettre un dossier pour un projet de premier long métrage ou projet web dans la visée d'être recommandé pour le programme Talents en vue de Téléfilm Canada.

Un jury formé par Spira évaluera les dossiers reçus et pourra choisir deux longs métrages et un projet web en langue française, deux longs et un projet web en langue anglaise. Les cinéastes dont les projets auront été retenus pourront ensuite faire un dépôt officiel auprès de Téléfilm Canada.

Veuillez noter qu'il existe également le volet accéléré et le volet festival. Si vous êtes admissibles à ces volets, la recommandation par un partenaire n'est pas obligatoire.

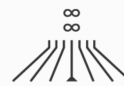
Nous vous demandons de prendre connaissance en premier lieu du programme Talents en vue de Téléfilm Canada disponible au <https://telefilm.ca/fr/financement/talents-en-vue>

ADMISSIBILITÉ DES CANDIDAT-ES ¹

- Les membres clés² de tous les projets recommandés doivent être des talents émergents, c'est-à-dire qu'ils doivent avoir déjà produit, réalisé et/ou scénarisé au moins un court métrage (un film de 30 minutes ou moins) mais ne peuvent pas avoir occupé le même poste clé au sein de l'équipe d'un long métrage (un film de 75 minutes ou plus). Il est à noter que les producteurs et productrices ayant déjà produit un long métrage ayant obtenu du financement dans le cadre de ce Programme seront également considérés-es comme des talents émergents.
- Doivent avoir été membre ou ami-e de la coopérative entre le 31 mars 2015 et le 31 mars 2018.
- Être un-e citoyen-e canadien-ne conformément à la définition de la Loi sur la citoyenneté ou un-e résident-e permanent-e conformément à la définition de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés-es.

¹ Notez que de par sa mission, Spira priorisera la sélection de cinéastes habitant la grande région de Québec ou des autres régions.

² Les membres clés de l'équipe créative d'un projet sont le/la producteur-trice, le/la scénariste et le/la cinéaste.



ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Pour être admissible, les projets doivent être des œuvres fiction ou documentaire produites en français ou en anglais :

- des longs métrages de 75 minutes ou plus;
ou
- des projets web dans un format conçu spécialement pour les auditoires en ligne. Les projets de ce type peuvent être composés d'un ou de plusieurs segments qui, au total, ont une durée de plus de 10 minutes.

Tous les projets doivent être distribués sur une ou plusieurs plateformes numériques et doivent être complétés dans les 18 mois suivant la réception d'une invitation de Téléfilm à déposer une demande. Aucune distribution en salles n'est exigée en vertu de ce Programme.

Veuillez noter qu'il n'y a pas de budget maximal ou minimal, mais que Téléfilm s'attend à ce que les budgets des longs métrages se situent entre 125 000 \$ et 250 000 \$. Le budget moyen pour les projets narratifs web variera en fonction de la durée totale du projet, mais ne devra pas, de façon générale, dépasser 20 000 \$ pour un segment complet de 10 minutes.

DATES DE DÉPÔT

Pré-approbation par Spira : dépôt de la lettre d'intention afin d'obtenir une pré-approbation de Spira à déposer pour l'étape suivante – **12 mars 2018 à midi.**

La réponse à cette étape vous sera donnée pour le 14 mars à midi.

Dépôt à Spira pour les cinéastes pré-approuvés : **6 avril 2018 à 17 h.**

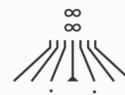
Des frais de gestion de dossier de 50\$ sont demandés aux cinéastes pré-approuvés-es.

La réponse à cette étape vous sera donnée pour le 13 avril à 15 h. Les projets retenus seront recommandés à Téléfilm Canada par Spira.

Date limite de soumission des recommandations des partenaires désignés à Téléfilm et envoi des dossiers des projets recommandés : **23 avril 2018.**

SPIRA.∞

|
COOPÉRATIVE
VOUÉE AU CINÉMA
INDÉPENDANT



FI

COMPOSITION DU DOSSIER DE PRÉ-APPROBATION

Vous trouverez dans la présente pochette tous les documents et informations pertinents à soumission pour pré-approbation de votre projet.

Veillez noter que tous les documents requis doivent être remis avec la demande et **tous les champs des formulaires doivent être remplis**, sans quoi votre demande ne pourra pas être étudiée.

Notez que le jury favorise des demandes qui sont professionnelles; portez une attention spéciale à la qualité de la rédaction et à la présentation de la demande.



Formulaire de participation

Nom du-de la cinéaste :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Titre du projet :

Type de projet

Long métrage projet web

Voici les documents à joindre à votre demande de pré-approbation :

- Lettre de motivation (maximum 1 page)
- Formulaire de participation rempli
- Synopsis du projet d'un maximum de 200 mots, incluant la vision de l'équipe créative
- Plan de promotion et de distribution d'une page incluant une stratégie de mise en marché numérique et de promotion sur les médias sociaux indiquant les moyens utilisés pour rejoindre le public cible;
- Calendrier de production (de la préproduction à la sortie sur les plateformes numériques);
- Liste des comédien-nes (si disponible et si applicable)
- Liste des membres de l'équipe technique (si disponible)
- CV Cinéaste
- CV Producteur-trice
- CV autres membres pertinent-es de l'équipe de création
- Liste de liens Internet sécurisés (ex : Vimeo) avec une ou des production(s) antérieure(s)

VOTRE DOSSIER DOIT ÊTRE UN SEUL DOCUMENT PDF d'un maximum de 6 MO envoyé par courriel à l'adresse suivante : artistique@spira.quebec

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Le comité de sélection s'engage à donner une réponse aux candidat-es pour le **14 mars 2018**.

Les candidats-es pré-approuvés-es devront déposer leur dossier complet à Spira pour l'évaluation pour le 6 avril 2018 à 17 h.